



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **Pas à pas SIRHIUS Espace agent**

**CHOISIR UNE OPTION DANS MON COMPTE  
EPARGNE TEMPS**

**- RAPPEL -**

**Définition du droit d'option :**

Quand le nombre de jours inscrits sur le CET est inférieur ou égal à 15, les droits ainsi épargnés ne peuvent être utilisés que sous la forme de congés. Ce seuil de 15 jours est apprécié après l'alimentation annuelle du CET et préalablement à la formulation éventuelle du choix d'option.

Quand le nombre de jours épargnés sur le CET est supérieur à 15 jours, tous les jours excédant ce seuil doivent impérativement faire chaque année l'objet d'options, y compris si aucune alimentation n'est intervenue la même année.

**Pour la fraction excédant 15 jours, 3 options pouvant être combinées, vous sont offertes :**

1. Le maintien de jours sur le CET, en vue d'une utilisation sous forme de congés, dans la limite d'une progression maximale du CET de 10 jours et d'un plafond de 60 jours.
2. L'indemnisation des jours.
3. Le versement des jours au régime de retraite supplémentaire de la fonction publique (RAFP).

Conformément à la réglementation en vigueur, si vous n'avez pas exercé d'option le 31 janvier, les jours inscrits sur le CET qui excèdent le seuil des 15 jours sont automatiquement pris en compte au titre de la RAFP. **Aucune modification ne pourra être effectuée a posteriori sur ces jours.**

**Si le solde est inférieur ou égal à 15 jours**, vous pouvez prendre des congés au titre du CET au même titre qu'un congé normal. Dans ce cas, il n'y a pas de rachat, ni de transfert vers un compte retraite.

**Pour toute précision supplémentaire : veuillez vous rapprocher du Service d'information aux agents (SIA).**

Agent

- Accueil
- Mes demandes
- Mes notifications
- Mes tâches
- Mes documents
- Mes rapports

Mes données individuelles

- Modifier mes données
- Faire modifier mes données
- Fiche synthétique
- Curriculum Vitae
- Historique des affectations
- Historique des sanctions
- Mes proches

Ma gestion des temps & absences

- Absences : saisie
- Absences : annulation
- Absences : compteurs
- Absences : historique
- Planning
- Planning d'équipe
- Mes pointages
- Mes natures d'heures
- Anomalies sur temps
- Régulariser mes anomalies de temps
- Typologie ARTT
- Temps partiel : initialisation

Mes positions

- Position
- Disponibilité sur demande
- Disponibilité de droit
- Congé parental

Ma carrière

- Historique carrière / contrats DGFIP
- Consultation avancement d'échelon

Mon compte épargne temps

- CET : Ouverture
- CET : Alimentation
- CET : Choix d'option**

Mes demandes

Nombre de demandes : 1 [Rafraichir](#)

Libellé	Etat
<a href="#">Alimentation du compte CET</a>	Terminé

[Tout voir](#)

Mes tâches

Nombre de tâches : 0 [Rafraichir](#)

[Tout voir](#)

Mes documents

Derniers consultés :

- Pas de dernier document consulté

Derniers publiés :

- [Aide demande d'absence](#)

[Accéder à tous les documents](#)

L'alimentation du CET a été préalablement effectuée

Sélectionnez le formulaire « CET : Choix d'option ».

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation  
Temps partiel : fin anticipée  
Télétravail : initialisation  
Télétravail : consultation  
Télétravail : fin anticipée  
Télétravail ponctuel  
Télétravail exceptionnel  
Télétravail : annulation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière /  
contrats DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps


CET : Ouverture  
CET : Alimentation  
CET : Choix d'option  
CET : Historique


## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.

[RGPD](#)

CET : Choix d'option  [Imprimer](#)

 CET : Situation en vigueur **2** CET : Choix d'option **3** CET : Synthèse **4** Confirmation

## Situation du compte CET

Date d'ouverture	Solde (jours)	Type CET
20/01/2012	25	CET régime pérenne

## Rachat de jours CET

Année de rachat	Date de rachat	Jours à payer	Jours RAFF
2020	13/01/2020	2	0
2021	09/02/2021	19	0
2022	10/01/2022	11,5	0

La section « **Situation du compte CET** » permet de visualiser la date à laquelle le CET a été ouvert, le nombre de jours déposés, et le type de régime (pérenne et/ou transitoire).

Choisir une option

Cliquez sur le bouton  
« **Choisir une option** ».

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation  
Temps partiel : fin anticipée  
Télétravail : initialisation  
Télétravail : consultation  
Télétravail : fin anticipée  
Télétravail ponctuel  
Télétravail exceptionnel  
Télétravail : annulation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière /  
contrats DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps

CET : Ouverture  
CET : Alimentation  
CET : Choix d'option  
CET : Historique

## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.

[RGPD](#)

CET : Choix d'option [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur 2 CET : Choix d'option 3 CET : Synthèse 4 Confirmation

## Situation du compte CET

Date d'ouverture	Solde (jours)	Type CET
20/01/2012	25	CET régime pérenne

## Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Mon choix \*

IMPORTANT 10 au-delà de

## Commentaire du demandeur

Précédent

Suivant



Deux options sont possibles :

- Choix 1 : « **Je souhaite conserver sur mon CET la totalité des jours épargnés** » ;
- Choix 2 : « **Rachat de jours et/ou versement sur le compte RAFP et/ou maintien de jours sur le CET** ».



**Les choix 1 et 2 ne peuvent se cumuler. Vous choisissez dans le menu déroulant le choix 1 ou le choix 2. Il est obligatoire de maintenir a minima 15 jours sur le CET.**

- Mes démarches
- Mes notifications
- Mes tâches
- Mes documents
- Mes rapports
- Mes données individuelles
  - Modifier mes données
  - Faire modifier mes données
  - Fiche synthétique
  - Curriculum Vitae
  - Historique des affectations
  - Historique des sanctions
  - Mes proches
- Ma gestion des temps & absences
  - Absences : saisie
  - Absences : annulation
  - Absences : compteurs
  - Absences : historique
  - Planning
  - Planning d'équipe
  - Typologie ARTT
  - Modalités de service
  - Temps partiel : initialisation
  - Temps partiel : fin anticipée
  - Télétravail : initialisation
  - Télétravail : consultation
  - Télétravail : fin anticipée
  - Télétravail ponctuel
  - Télétravail exceptionnel
  - Télétravail : annulation
- Mes positions
  - Position
  - Disponibilité sur demande
  - Disponibilité de droit
  - Congé parental
- Ma carrière
  - Historique carrière / contrats DGFIP
  - Consultation avancement d'échelon
- Mon compte épargne temps
  - CET : Ouverture
  - CET : Alimentation
  - CET : Choix d'option
  - CET : Historique
- Mon dossier numérique
  - Consulter mon dossier
  - Déposer une pièce

CET : Choix d'option [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur 2 CET : Choix d'option 3 CET : Synthèse 4 Confirmation

**Situation du compte CET**

Date d'ouverture	Solde (jours)	Type CET
20/01/2012	25	CET régime pérenne

**Choix d'option pour le CET (régime pérenne)**

Mon choix \* Je souhaite conserver sur mon CET la totalité des jours épargnés Modifié

IMPORTANT : Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 10 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 60 jours. Modifié

**Commentaire du demandeur**


Précédent Suivant

1

**Exemple 1 :** L'agent a alimenté son CET de 10 jours. Il choisit de conserver sur son CET la totalité des jours épargnés soit, 25 jours. Dans le menu déroulant choisir « **Je souhaite conserver sur mon CET la totalité des jours épargnés** ».

2

Puis cliquez sur « **Suivant** ».



**Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 10 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond global de 60 jours.**

## Agent

Accueil  
Mes demandes  
Mes notifications  
Mes tâches  
Mes documents  
Mes rapports

## Mes données individuelles

Modifier mes données  
Faire modifier mes données  
Fiche synthétique  
Curriculum Vitae  
Historique des affectations  
Historique des sanctions  
Mes proches

## Ma gestion des temps &amp; absences

Absences : saisie  
Absences : annulation  
Absences : compteurs  
Absences : historique  
Planning  
Planning d'équipe  
Typologie ARTT  
Modalités de service  
Temps partiel : initialisation  
Temps partiel : fin anticipée  
Télétravail : initialisation  
Télétravail : consultation  
Télétravail : fin anticipée  
Télétravail ponctuel  
Télétravail exceptionnel  
Télétravail : annulation

## Mes positions

Position  
Disponibilité sur demande  
Disponibilité de droit  
Congé parental

## Ma carrière

Historique carrière /  
contrats DGFIP  
Consultation avancement  
d'échelon

## Mon compte épargne temps

CET : Ouverture  
CET : Alimentation  
CET : Choix d'option  
CET : Historique

## Mon dossier numérique

Consulter mon dossier  
Déposer une pièce

Communication concernant le traitement des données personnelles de chaque agent.

[RGPD](#)

CET : Choix d'option [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur 2 CET : Choix d'option 3 CET : Synthèse 4 Confirmation

## Situation du compte CET

Date d'ouverture	Solde (jours)	Type CET
20/01/2012	25	CET régime pérenne

## Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Mon choix \*  Modifié

IMPORTANT : Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 10 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 60 jours.

Nombre de jours CET à payer

Nombre de jours à verser sur le compte RAFF

## Commentaire du demandeur



Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 10 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond global de 60 jours.

1

Exemple 2 : L'agent a alimenté son CET de 10 jours. Pour ces 10 jours, il choisit de conserver sur son CET 5 jours, de demander l'indemnisation de 2,5 jours et de verser 2,5 jours sur le compte RAFF.

Dans le menu déroulant choisir « **Rachat de jours et/ou versement sur le compte RAFF et/ou maintien de jours sur le CET** ».

L'agent inscrit « 2,5 jours » dans la rubrique « **Nombre de jours CET à payer** » et « 2,5 jours » dans la rubrique « **Nombre de jours à verser sur le compte RAFF** ».

2

Puis cliquez sur « **Suivant** ».

## ■ Situation du compte CET

Date d'ouverture	Solde (jours)	Type CET
20/01/2012	25	CET régime pérenne

## ■ Choix d'option pour le CET (régime pérenne)

Attention : les 2 choix ne peuvent pas se cumuler.

Choix 1 : Maintien de l'intégralité des jours sur le CET

Je souhaite conserver sur mon CET la totalité des jours épargnés

Choix 2 : Rachat de jours CET, versement de jours sur le compte RAFF et maintien de jour

**IMPORTANT :** Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 10 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 60 jours.

Date	Nombre de jours CET à payer	Nombre de jours à verser sur le compte RAFF	Nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année
22/01/2018	0	0	0
28/01/2019	0	0	8
15/01/2020	0	0	5
19/02/2021	0	0	4
12/01/2023	0	0	10

## ■ Votre situation après validation de votre demande

Nouveau solde de votre CET en jours	Nouveau solde de votre compte RAFF en jours	Etat
25	0	Ajouté

## ■ Commentaire du demandeur

En cas d'erreur, cliquez sur le bouton « Précédent » pour revenir à l'étape précédente et modifier l'option.

Précédent Soumettre



Ecran de synthèse correspondant au Choix 1 : « Je souhaite conserver sur mon CET la totalité des jours épargnés »

Exemple 1 : l'agent choisit de conserver sur son CET la totalité des jours épargnés.

La case « **Choix 1** » est cochée. Ce choix est retranscrit dans l'historique figurant dans le choix 2 à la colonne « **Nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année** ». Dans notre exemple 10 jours.

Le solde du CET est mis à jour dans le tableau « **Votre situation après validation de votre demande** ». Dans notre exemple, l'agent a épargné 25 jours (15 jours+10 jours d'alimentation).

Cliquez sur « **Soumettre** » pour valider définitivement l'option".



CET : Choix d'option [Imprimer](#)

1 CET : Situation en vigueur 2 CET : Choix d'option CET : Synthèse

**Situation du compte CET**

Date d'ouverture	Solde (jours)	Type CET
20/01/2012	25	CET régime pérenne

**Choix d'option pour le CET (régime pérenne)**

Attention : les 2 choix ne peuvent pas se cumuler.

Choix 1 : Maintien de l'intégralité des jours sur le CET

Je souhaite conserver sur mon CET la totalité des jours épargnés

Choix 2 : Rachat de jours CET, versement de jours sur le compte RAFF et maintien de jours sur le CET

Le nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année ne peut être supérieur à 10 au-delà de 15 jours sur le CET, dans la limite du plafond réglementaire de 60 jours.

**IMPORTANT :**

Date	Nombre de jours CET à payer	Nombre de jours à verser sur le compte RAFF	Nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année	Etat
22/01/2018	0	0	0	
28/01/2019	0	0	0	
15/01/2020	0	0	5	
19/02/2021	0	0	4	
13/01/2022	2,5	2,5	5	Ajouté
23/01/2023				

**Votre situation après validation de votre demande**

Nouveau solde de votre CET en jours	Nouveau solde de votre compte RAFF en jours	Etat
20	5,5	Ajouté

**Commentaire du demandeur**



Ecran de synthèse correspondant au Choix 2: « Rachat de jours et/ou versement sur le compte RAFF et/ou maintien de jours sur le CET ».

Exemple 2 : L'agent a alimenté son CET de 10 jours. Pour ces 10 jours, il choisit de conserver sur son CET 5 jours, de demander l'indemnisation de 2,5 jours et de verser 2,5 jours sur le compte RAFF.

Ce choix est retranscrit dans l'historique figurant dans le choix 2 aux colonnes « **Nombre de jours CET à payer** » (2,5 jours), « **Nombre de jours à verser sur le compte RAFF** » (2,5 jours) et « **Nombre de jours maintenus sur le CET au titre de l'année** » (5 jours).

Le solde du CET est mis à jour dans le tableau « **Votre situation après validation de votre demande** ». Dans notre exemple, l'agent a épargné 20 jours (15 jours+5 jours conservés en congés) et versé au total 5,5 jours sur le compte RAFF (3 jours versés antérieurement+2,5 jours).

[Précédent](#) [Soumettre](#)

Cliquez sur « **Soumettre** » pour valider définitivement l'option".

En cas d'erreur, cliquez sur le bouton « **Précédent** » pour revenir à l'étape précédente et modifier l'option.

Agent

- Accueil
- Mes demandes
- Mes notifications
- Mes tâches
- Mes documents
- Mes rapports

Mes données individuelles

- Modifier mes données
- Faire modifier mes données
- Fiche synthétique
- Curriculum Vitae
- Historique des affectations
- Historique des sanctions
- Mes proches

Ma gestion des temps & absences

- Absences : saisie
- Absences : annulation
- Absences : compteurs
- Absences : historique
- Planning
- Planning d'équipe
- Mes pointages
- Mes natures d'heures
- Anomalies sur temps
- Régulariser mes anomalies de temps
- Typologie ARTT
- Temps partiel : initialisation

Mes positions

- Position
- Disponibilité sur demande
- Disponibilité de droit
- Congé parental

Ma carrière

- Historique carrière / contrats DGFIP
- Consultation avancement d'échelon

Mon compte épargne temps

- CET : Ouverture
- CET : Alimentation
- CET : Choix d'option
- CET : Historique

CET : Choix d'option

- 1 CET : Situation en vigueur
- 2 CET : Choix d'option
- 3 CET : Synthèse
- Confirmation

Confirmation de l'envoi

Votre action a été prise en compte.  
Vous pouvez consulter les détails de vos actions dans la vue Mes demandes.



Cet écran confirme la transmission de votre demande au CSRH.

Vous pouvez consulter la nouvelle situation de votre CET après validation de votre choix d'option en cliquant sur « CET : Historique ».